



**Projet de parc intermunicipal des falaises de  
Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte**

## **MÉMOIRE présenté à**

**À la direction des communications du ministère de l'Environnement**

**par Marc-André Morin, pour le CRPF, le 28 février 2005**

Confiant de l'intérêt et de l'appui déjà manifesté par le Ministre, le comité des Falaises désire souligner devant la population la situation précaire dans laquelle se trouve le site des Falaises.

Certaines zones autrefois densément boisées, commencent à ressembler à la savane africaine, avec un arbre moribond tous les cents mètres; le réseau de sentiers fondé par Jack-Rabitt est ravagé par les traces de débusqueuse, des tas de branches bloquent le passage. Le centième anniversaire de la piste Johansen, ne sera pas célébré, l'accès aux pistes ayant été refusé par certains propriétaires.

En plus de représenter l'image de marque de notre région, l'importance environnementale, sociale, et patrimoniale du site des Falaises en fera un repère, quant aux intentions de conservation du gouvernement.

Développement durable.

- **Confusion dans les termes.**

Selon nous l'avant-projet de loi sur le développement durable, malgré les intentions louables du Ministre, risque d'entraîner une certaine confusion, car en mettant l'emphase sur le développement on oublie rapidement que certaines parties de notre écosystème n'ont pas besoin de développement: elles ne demandent qu'à être protégées pour des raisons environnementales, sociales ou tout simplement éthiques face aux générations futures.

- **Sceau d'approbation ?**

Les mesures visant à la cohérence des actions gouvernementales risquent d'assurer à certains projets un cheminement bureaucratique rapide équivalent à un sceau d'approbation mettant les environnementalistes devant des faits accomplis.

- **Efficacité économique**

Ce principe risque de prioriser l'approche économique dans l'analyse des dossiers environnementaux. Cette vision a entraîné la disparition des stocks des poissons de fond et nous fera bientôt vivre l'effondrement de notre industrie forestière.

- **Fonds vert**

Le fonds vert rendra-t-il disponibles rapidement des fonds voués à l'acquisition de terres à des fins de protection, solution généralement incontournable en milieu privé ? Pour nous qui travaillons bénévolement avec peu de ressources il est difficile de ne pas regarder avec amertume la facilité avec laquelle l'industrie récréotouristique ou forestière recueille des fonds publics pour soustraire à la communauté une partie de son patrimoine.

- **Les grands absents**

Le BAPE, fleuron de l'environnementalisme québécois, un modèle en Amérique du Nord, devrait jouer un rôle central, comme représentant du public. Le Bape est le seul organisme à pouvoir compenser pour les intérêts parfois convergents des élus et des entrepreneurs dans les PPP.

- **Plan stratégique.**

Nous déplorons l'absence d'un plan stratégique, avec des objectifs concrets, par exemple, en termes de superficie de territoire à protéger ou d'objectifs en matière de foresterie.

- **Crise forestière appréhendée**

Nous croyons que le ministère de l'Environnement, si son nom lui revient, devrait mettre sur pied une cellule de crise, pour gérer la crise forestière (ruée appréhendée vers la forêt privée suite à la publication du rapport Coulombe).

Sans mettre en doute les conclusions louables du Ministre, l'avant-projet de loi nous présente la gestion du patrimoine environnementale comme une question d'efficacité administrative, ayant comme principal objectif le développement des ressources naturelles. Le plan nous laisse sur notre appétit face à des problèmes urgents qui nous touchent particulièrement, tels l'étalement urbain et la disparition de la forêt Laurentienne.

Nous espérons que le Ministre sera sensible à nos inquiétudes.